

Arrêté du 14 mai 2004 modifiant l'arrêté du 30 avril 2004 portant ouverture du concours national de praticien des établissements publics de santé

NOR: SANH0421729A

Par arrêté du ministre de la santé et de la protection sociale en date du 14 mai 2004, l'arrêté du 30 avril 2004 portant ouverture du concours national de praticien des établissements publics de santé est modifié comme suit :

1^{re} Les termes : « La période d'inscription à ces épreuves est fixée du 24 mai au 18 juin 2004, à 17 heures » sont remplacés par les termes suivants : « La période d'inscription à ces épreuves est fixée du 24 mai au 25 juin 2004, à 17 heures. »

2^e Le tableau est remplacé par le tableau suivant :

LIBELLÉ DES SPÉCIALITÉS	TYPE 1	TYPE 2	TOTAL
<i>Discipline biologie</i>			
Biologie médicale	10	27	37
Bactériologie, virologie	6	9	15
Biochimie	7	14	21
Biologie cellulaire, histologie, biologie du développement et de la reproduction			
Biophysique	2	0	2
Génétique	6	2	8
Hématologie biologique	12	9	21
Immunologie biologique	3	2	5
Parasitologie			
Toxicologie et pharmacologie			
<i>Discipline chirurgie</i>			
Chirurgie générale	23	9	32
Chirurgie générale et digestive	50	70	120
Chirurgie infantile	12	5	17
Chirurgie maxillo-faciale	11	5	16
Chirurgie orthopédique et traumatologique	48	35	83
Chirurgie plastique et reconstitutive	8	0	8
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	6	2	8
Chirurgie urologique	21	18	39
Chirurgie vasculaire	9	6	15
Gynécologie et obstétrique	87	100	187
Neurochirurgie	13	3	16
Ophthalmologie	21	24	45
Oto-rhino-laryngologie	18	17	35
Stomatologie	7	1	8
<i>Discipline médecine</i>			
Médecine générale	34	278	312
Médecine générale et gériatrique	31	192	223
Médecine d'urgence	5	431	436
Anatomie pathologique et cytologie pathologique	8	17	25

LIBELLÉ DES SPÉCIALITÉS	TYPE 1	TYPE 2	TOTAL
Anesthésiologie-réanimation chirurgicale	192	338	530
Cancérologie	16	24	40
Cardiologie et maladies vasculaires	52	97	149
Dermatologie	17	6	23
Endocrinologie et maladies métaboliques	24	15	39
Santé publique	12	34	46
Explorations fonctionnelles			
Gastro-entérologie et hépatologie	28	33	61
Génétique médicale	3	2	5
Hématologie clinique	13	12	25
Hémodiologie transfusion	2	3	5
Hygiène hospitalière	11	26	37
Immunologie clinique			
Maladies infectieuses, maladies tropicales	7	1	8
Médecine de la reproduction et gynécologie médicale	3	2	5
Médecine physique et de réadaptation	16	23	39
Médecine du travail			
Médecine interne	16	8	24
Médecine légale	1	6	7
Néphrologie	26	26	52
Neurologie	38	36	74
Pédiatrie	102	127	229
Pharmacologie clinique et toxicologie	3	4	7
Pneumologie	30	43	73
Radiothérapie	10	7	17
Réanimation médicale	46	34	80
Rhumatologie	16	18	34
<i>Discipline radiologie et imagerie médicale</i>			
Médecine nucléaire	9	8	17
Radiologie	87	165	252
<i>Discipline odontologie</i>			
Odontologie polyvalente	4	20	24
<i>Discipline pharmacie</i>			
Pharmacie polyvalente et pharmacie hospitalière	60	123	183
<i>Discipline psychiatrie</i>			
Psychiatrie polyvalente	176	467	643
Nombre total de places offertes : 4 462.			

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

Arrêté du 26 avril 2004 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires

NOR: EQUH0400669A

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer,

Vu la directive 2002/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires ;

Vu la directive 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2002 relative à la mise en place d'un système commu-

nautaire de suivi du trafic des navires et d'information et abrogeant la directive 93/75/CEE du Conseil ;

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires ;

Vu les avis de la Commission centrale de sécurité dans ses sessions 761 et 768 respectivement en date des 9 septembre 2003 et 6 avril 2004,